



## A.L.S.H « LES PARPALLOUS »

Accueil de Loisirs Sans Hébergement  
Accueillent les enfants de 3 ans (révolus) à 12 ans.

### Les horaires d'accueil et période de l'ALSH

**Vacances scolaire : Toussaint – Février – Pâques – Eté**  
Journée de 9h à 17h30                      Après-midi de 13h30 à 17h30

**Les mercredis (hors vacances scolaire) :**  
Journée de 9h à 17h30                      Matin (avec repas) de 9h à 13h30  
Après-midi de 13h30 à 17h30.

*Un accueil Péricentre est assuré selon les tarifs du Péricolaire*  
*Matin de 7 h30 à 9 h – Soir de 17 h 30 à 18 h 30*  
[alsh@lachevallerais.fr](mailto:alsh@lachevallerais.fr)

#### ➡ **Départ :**

➡ **Seuls les enfants de +** de 6 ans dont les parents ont donné l'**autorisation** pourront quitter le Centre sans adulte.

➡ **Seuls les adultes autorisés** par les parents pourront venir chercher l'enfant au Centre.

#### ➡ **Tarifs :**

	Tarif plancher	Taux d'effort	Part fixe	Tarif plafond
Accueil Péricentre (¼ d'heure)	0,45 €	0,00037	0.27 €	0,85 €
<b>JOURNÉE</b>	7.65 €	0.00730	4.00 €	15.50 €
Matin AVEC repas	6.00 €	0.00558	3.21 €	12.00 €
Après-midi	4.59 €	Le tarif appliqué correspond à 60% du coût de journée calculée.		9.30 €
<b>JOURNÉE avec SORTIE</b>	13.65 €	0.00730	10.00 €	21.50 €

Pour les enfants résidant **hors commune et non scolarisés sur la commune** un forfait supplémentaire de **3 € par journée** ou **2 € par demi-journée** et par enfant sera appliqué aux familles.



## SERVICES A L'ENFANCE

### LA CHEVALLERAISS

### ANNEE 2019/2020

#### ➡ **GENERALITES :**

➡ Tous les enfants scolarisés **doivent impérativement** être inscrits au Restaurant municipal et Péricolaire, (dans l'hypothèse d'un éventuel accueil d'urgence).

➡ Les tarifs sont calculés selon un taux d'effort (voir le mode de calcul pour chaque service en bas de chaque page du règlement). Ils sont revus et validés chaque année au mois de juin par le conseil municipal.

➡ **A la fin de chaque mois**, une facture vous sera adressée, la facture s'établira dès que le seuil de **10 €** sera atteint sans périodicité. Payable au Trésor Public de Blain ou en Mairie. Vous avez aussi la possibilité d'effectuer vos règlements par prélèvement automatique.

**Mairie de LA CHEVALLERAISS**  
14 Place de l'Eglise  
44810 LA CHEVALLERAISS  
☎ 02.40.79.10.12  
[mairie@lachevallerais.fr](mailto:mairie@lachevallerais.fr)



## FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT MUNICIPAL

☎ 02.40.87.52.44

- Les repas sont fournis par un prestataire de service en liaison chaude.
- Les menus sont affichés par période en Mairie au restaurant scolaire aux écoles et au périscolaire ils sont consultables sur le site de la mairie. [www.lachevallerais.fr](http://www.lachevallerais.fr)
- Toute allergie doit être signifiée par un protocole visé par un médecin.
- Le service de la restauration scolaire fonctionne avec 3 services :
  - 1er service les maternelles : 11 h 50 – 12 h 25
  - 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> service les élémentaires : 12 h 30 – 13 h 00 et 13 h 05 – 13 h 35

### ➤ **Inscriptions – Annulations :**

#### ➤ Les inscriptions doivent se faire en mairie

- les inscriptions régulières seront systématiquement renouvelées chaque mois, sauf avis contraire.
- les **inscriptions et annulations occasionnelles**, peuvent se faire **Le jour même avant 9 heures** soit par :

☎ Tél : 02 40 79 10 12 ou [restaurant-scolaire@lachevallerais.fr](mailto:restaurant-scolaire@lachevallerais.fr)

➤ **IMPORTANT** : Pour tout Repas ou Panier repas **non décommandé** ou **non réservé** dans les délais fixés précédemment, **un supplément de 0.50 € sera appliqué** par repas ou par panier repas aux familles.

- **Tarifs** : Quotient familial (QF) x 0.00065 + 2.97 €  
(Prix plancher : 3.30 € - QF < à 500 Prix plafond : 4.00 € - QF > à 1575)
- **Panier repas** : 1.30 €



## FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET PERICENTRE

☎ 02.40.87.52.44

### ➤ **L'ACCUEIL PERI-SCOLAIRE EST OUVERT :**

**Les Lundis – Mardis – Jeudis et Vendredis**

7h30 à 8h45 et de 16h45 à 19h00

### ➤ **L'ACCUEIL PERI-CENTRE EST OUVERT :**

**Les mercredis matins et soirs**

7 h 30 à 8 h 45 et de 17h30 à 18h30

**Vacances scolaires et vacances d'été**

7h30 à 9h et de 17h30 à 18h30

➤ Seules les personnes autorisées au préalable par les parents peuvent venir chercher le(s) enfant(s).

➤ Toute prise en charge sera facturée.

➤ Tout retard après la fermeture de l'accueil périscolaire sera facturé au prix de **3.00 €** par ¼ d'heure.

### ➤ **Tarifs au ¼ d'heure :**

Quotient familial (QF) x 0.00037 + 0.27 €  
(Prix plancher : 0.45 € pour QF < 500 - Prix plafond : 0.85 € pour QF < 1575)